



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/18
13 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session annuelle de 1997
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

COMITÉ MIXTE UNESCO/UNICEF SUR L'ÉDUCATION

Rapport de la sixième réunion tenue à Bucarest les 5 et 6 mai 1997

RÉSUMÉ

Le présent document contient les recommandations que le Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation a adoptées à sa sixième réunion, qui s'est tenue à Bucarest les 5 et 6 mai 1997.

* E/ICEF/1997/13.

1. Sur l'invitation du Gouvernement roumain, la sixième réunion (première réunion extraordinaire) du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation s'est tenue à Bucarest les 5 et 6 mai 1997.
2. Lors de la session d'ouverture, le Président sortant, M. E. Akinluyi (Nigéria), a souligné que la coopération entre l'UNESCO et l'UNICEF témoignait d'une louable synergie. Il a invité à intensifier et à affiner cette complémentarité. Des déclarations de bienvenue ont été prononcées par M. Virgil Petrescu, Ministre roumain de l'éducation, ainsi que par Mme Mercedes Pulido de Briceño (Venezuela) en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF.
3. La réunion a élu Présidente Mme Mercedes Pulido de Briceño et M. M. Makagiansar (Indonésie) et M. Sam. A. Otuyelu (Nigéria) Rapporteurs.
4. S'adressant au Comité, le Directeur général de l'UNICEF et le Directeur général de l'UNESCO ont souligné le ferme engagement des deux organisations de continuer à coopérer étroitement en obtenant des résultats concrets sur le terrain, afin de réaliser les objectifs de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous que 150 pays avaient solennellement adoptée à Jomtien (Thaïlande) en 1990.
5. La Conférence à mi-parcours d'Amman a été considérée comme un important jalon de l'ensemble du mouvement en faveur de l'éducation pour tous. Les membres du Comité ont signalé qu'Amman avait fourni des preuves des acquis quantitatifs réalisés depuis Jomtien : augmentation des taux d'inscription, réduction du nombre d'illettrés et réduction importante du nombre d'enfants d'âge scolaire non scolarisés. Par ailleurs, le Comité était conscient des divers obstacles de poids en matière d'éducation auxquels les pays et la communauté internationale se heurteraient pendant les dernières années de la décennie.
6. Le Comité a ensuite procédé à un examen des activités menées en collaboration par l'UNESCO et l'UNICEF depuis leur cinquième réunion en mai 1996, envisagé de futures initiatives à cet égard et adopté les recommandations qui figurent ci-dessous.
7. Dans ses remarques finales, la Présidente du Comité mixte a remercié les autorités roumaines de leur chaleureuse hospitalité. Les résultats de la réunion, a-t-elle fait observer, renforçaient sa conviction que les deux organisations continueraient à mener des actions communes au niveau des pays, en acceptant de faire preuve d'imagination et d'optimisme en vue de faire face à une situation de l'éducation de plus en plus complexe et diverse.

Recommandations

8. En tant que partenaires privilégiés dans la vaste alliance qui a été forgée à Jomtien, et en tant qu'animateurs du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, l'UNICEF et l'UNESCO doivent continuer à contribuer au suivi des progrès effectués à l'échelle mondiale dans la réalisation du but de l'éducation pour tous. Il est souhaitable qu'ils continuent à donner un exemple de coopération efficace entre organismes des Nations Unies.

9. Dans ce contexte, le Comité mixte recommande ce qui suit :
- a) La collaboration doit avoir les objectifs suivants :
 - i) Accorder une plus grande attention aux implications de la Convention relative aux droits de l'enfant;
 - ii) Privilégier les activités qui peuvent avoir une influence mesurable sur la réalisation du but de l'éducation pour tous et qui tiennent compte des priorités nationales;
 - iii) Recentrer l'action et concentrer les programmes dans des domaines de coopération sélectionnés;
 - iv) Décentraliser davantage les activités, surtout au niveau des pays;
 - v) Utiliser de manière efficace les points forts, les ressources et la complémentarité des deux organismes;
 - b) Les principaux domaines d'action devraient être :
 - i) L'accès à l'éducation des filles et des femmes, l'accent étant particulièrement mis sur la coopération avec les organisations non gouvernementales et la volonté des deux organisations de mener des débats approfondis sur ce sujet hautement prioritaire et les moyens de le traiter en collaboration;
 - ii) La mise au point de données nationales fiables, à jour et ventilées par sexe sur les progrès effectués dans la réalisation du but de l'éducation pour tous. Ce processus devrait s'inscrire dans le cadre des responsabilités qui incombent à l'UNESCO en matière de collecte de données sur l'éducation au niveau mondial ainsi que de renforcement des capacités et des structures au niveau des pays;
 - iii) La qualité de l'éducation et le contrôle de l'assimilation des connaissances, l'accent étant particulièrement mis sur cette dernière. Ce processus devrait comprendre une définition positive de l'assimilation des connaissances, une évaluation des "enseignements tirés de l'expérience" et la promotion de l'inclusion de ces enseignements dans les politiques nationales;
 - iv) La poursuite de la collaboration relative à l'éducation dans les situations d'urgence et à l'éducation pour la reconstruction. Les deux organisations devraient s'employer à récapituler les meilleures pratiques et à en tirer des enseignements, continuer à développer les aspects du rôle que joue l'éducation dans la compréhension et la reconnaissance de la diversité, et étudier les moyens d'intervenir plus rapidement dans les situations d'urgence;
 - v) L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique qui constitue toujours une très grande priorité pour les deux organisations. L'UNESCO et l'UNICEF devraient continuer à être les

/...

principaux agents de mise en oeuvre de cette initiative avec les autres partenaires, sans négliger les pays qui n'ont pas encore mis en place des programmes d'investissements sectoriels;

vi) La prise en compte du statut, de la rémunération et de la motivation des enseignants et des paraprofessionnels, ainsi que de leur formation, préalables indispensables de l'éducation pour tous. Cette étude devrait porter aussi sur les solutions mises au point par la communauté pour remédier aux lacunes du système éducatif;

c) La septième réunion du Comité mixte se tiendra en 1999 au siège de l'UNESCO à Paris.
